

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

02B-212002265-DE_014_2026-DE

A G E D I

République Française

Département : HAUTE-CORSE

Arrondissement : Corte

PIETRASERENA - COMMUNE

Séance du mercredi 15 avril 2026

Délibération N° DE_014_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 10/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Pietraserena), sous la présidence de Bernard VANNUCCI.

Présents : Bernard VANNUCCI, Anne-Marie ALESSANDRI, Charles CHIARAMONTI, Dominique CELERI, Paul VINCENTI

Représentés :

Absents et Excusés : Pascale SIALELLI, Angélique GABRIELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne-Marie ALESSANDRI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Propositions pour la commission communale des impôts directs

Objet: Propositions pour la commission communale des impôts directs

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,

DE_014_2026

être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, d'établir une liste de 24 noms de contribuables remplissant les conditions énoncées par 2 l'art 1650 du CGI.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises

soient équitablement représentées.

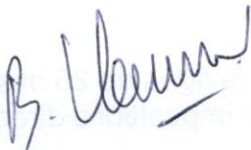
Le conseil municipal a ainsi établi la liste en annexe, et charge le Maire de l'adresser à Monsieur le Directeur des finances publiques de la Haute-Corse

POUR COPIE CONFORME,

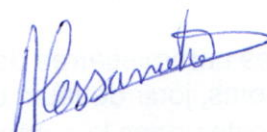
« Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Bastia, à compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé. »

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard VANNUCCI
Président de séance



Anne-Marie ALESSANDRI
Secrétaire de séance



Commune de PIETRASERENA (2B226)

Par délibération n°.DE.014-2026..... en date du 15/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1 M.	☐ CARLOTTI	CHARLES JEAN	01/12/1970	48 CRS CORSU SULLATU GABRIELLI 20251 PIETRASERENA	TF/ CFE ☐
2 M.	☐ VANNUCCI	DOMINIQUE ETIENNE	23/08/1946	BAT B RES MONTE STELLU L'ANNONCIADIE 20200 BASTIA	THRS / TF ☐
3 MME	☐ CHIARAMONTI	MIREILLE	13/10/1945	67 U SUALE 20251 PIETRASERENA	TF ☐
4 M.	☐ PATERKA	ANDRÉ BERNARD	23/10/1956	22 CRS CORSU DUTTORE CORAZZINI 20251 PIETRASERENA	TF ☐
5 M.	☐ EMMANUELLI	ANTOINE	04/02/1951	36 CRS CORSU DUTTORE ANTONIOTTI 20251 PIETRASERENA	TF ☐
6 M.	☐ ALESSANDRI	JEAN-PIERRE CESAR	23/12/1970	VILLA MARIE-FRANCE ROUTE DE VILLE 20200 BASTIA	THRS / TF ☐
7 M.	☐ GABRIELLI	JEAN-JOSEPH	23/11/1942	106 CRS CORSU SULLATU GABRIELLI 20251 PIETRASERENA	TF ☐
8 M.	☐ CELERI	DOMINIQUE FRANÇOIS	07/02/1956	RES LES FOUGERES RUE MAURICE CHOURY 20000 AJACCIO	THRS / TF ☐
9 M.	☐ SIALELLI	DOMINIQUE	30/10/1957	04 PLACE DE L'EGLISE 20200 SAN MARTINO-DI-LOTA	THRS / TF ☐
10 M.	☐ GIANNONI	JEAN-FÉLIX	08/12/1944	28 U CHJASSU 20251 PIETRASERENA	TF ☐
11 M.	☐ GABRIELLI	FRANÇOIS	23/09/1955	BAT B3 LES PRIMEVERES RUE MORO GIAFFERI 20090 AJACCIO	THRS / TF ☐

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

02B-212002265-DE_014_2026-DE

AGEDI

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	MME	GABRIELLI	ANGÉLIQUE MARIE-HELENE	24/04/1980	10 COURS GENERAL LECLERC 20000 AJACCIO	THRS / TF
13	M.	BERNARDINI	LUC	28/12/1974	PICCIA ROSSA LA VULPAJA 20167 APPIETTO	THRS / TF
14	MME	ALESSANDRI LUCIANI	ANNE-MARIE	19/08/1973	107 RUE NICULAU FILIPPI CASONE 20251 PIETRASERENA	TF
15	MME	GINEFRI PRUVOST	MARTINE JULIETTE	27/02/1963	10 CHEMIN DES HORIZONS VERTS CASANOVA 20240 GHISONACCIA	THRS / TF
16	M.	FRIGOSINI	PIERRE-PAUL	24/09/1974	LIEU-DIT PUZZINUCCIA LOT CESAR 3 20215 TORRA VESCOVATO	THRS / TF
17	MME	RAFFALLI	JACQUELINE	24/06/1961	LOT 21 LOTISSEMENT PRUNELLI 2 ROCADE 20117 CAURO	THRS / TF
18	M.	ORSINI	JEAN-JACQUES	26/12/1947	74 RUE VIA NICULAU FILIPPI 20251 PIETRASERENA	TF
19	M.	BLANC	GÉRARD	04/03/1949	36 U CHJASSU 20251 PIETRASERENA	THRS / TF
20	MME	GIANNONI VINCENTI	MARIE ANGE	23/11/1955	177 CRS CORSU DUTTORE ANTONIOTTI 20251 PIETRASERENA	THRS / TF
21	MME	MATTEI EMMANUELLI	MARIE BENOITE	06/03/1955	42 RUE VIA NICULAU FILIPPI 20251 PIETRASERENA	TF
22	MME	SIALELLI	CAROLE	07/08/1972	RES LA GRAVONA BAT B1 CHEMIN DE BIANCARELLO 2090 AJACCIO	THRS / TF
23	MME	SABIANI	CHJARA LAURINA MARIE JEROMINE	29/08/2003	141 CRS CORSU SULLATU GABRIELLI 20251 PIETRASERENA	THRS / CFE
24	MME	MARTELLI	CELIA BLANCHE MADELEINE	19/02/1970	CHEMIN DE LUSTINCONE 20620 BIGUGLIA	THRS / TF
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	VANNUCCI	BERNARD	pietraserenamairie@orange.fr	0637615297